

Liste de pièces

IMMATRICULATION D'UN COMMERCANT



Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé PO – (en 2 exemplaires)
- Intercalaire PO' (en 2 exemplaires)
- Imprimé NDI - (en 2 exemplaires)
- Imprimé fiscal
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation
- Attestation de notification du conjoint collaborateur
- Attestation de délivrance de l'information donnée par le commerçant à son conjoint
- Autorisation du propriétaire
Pouvoir

PIECES SPECIFIQUES

Dans tous les cas

- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation

Pour la personne

Nationalité française :

- Extrait d'acte de naissance en original datant de moins de 3 mois (délivré par Mairie du lieu de naissance)
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Nationalité étrangère :

Etranger résidant en France (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Pour les ressortissants de la Croatie, copie de la carte de séjour UE portant la mention «toutes activités professionnelles sauf salariées » d'une validité maximum de 5 ans ou copie de l'attestation de première demande

Etranger résidant en France (autres nationalités)

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel.

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire :

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents »
 - Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

Etranger non résidant en France

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Copie du récépissé de déclaration émanant de la Préfecture du lieu du siège de la société en cours de validité sauf ressortissants Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco.

Situation matrimoniale

En cas de mariage sous le régime de la communauté légale ou conventionnelle :

- Un exemplaire de l'attestation de délivrance de l'information donnée par le commerçant à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs.
- Ajouter 8.03 € si dépôt de l'attestation de délivrance de l'information au conjoint commun en biens
- Copie du livret de famille certifiée conforme par le déclarant

Pour la personne liée par le pacte civil de solidarité (PACS) :

- Copie du livret de famille (avec la mention PACS) ou certificat de PACS délivré par le tribunal d'instance ou extrait d'acte de naissance (avec la mention PACS) uniquement en cas de la mention de conjoint collaborateur.

Pour le conjoint collaborateur :

- Une attestation de notification signée par les 2 conjoints

Pour le siège

Si création :

- Copie du Bail commercial
- Copie du contrat de domiciliation ou attestation en original
- Un justificatif de la jouissance des locaux ou justificatif de l'adresse de l'entreprise au nom du créateur (copie facture eau, électricité ou téléphone) datant de moins de 3 mois. Si l'exploitant est hébergé, attestation d'hébergement et copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux noms et prénom de la personne qui héberge.
- Autorisation du propriétaire avec une copie de la taxe foncière ou copie du titre de propriété.

Si achat du fonds :

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce enregistré
 - Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales.

Si location gérance ou gérance mandat, licitation, partage ou apport :

- Copie de l'acte de location gérance, ou du contrat de gérance mandat, ou copie de l'acte de partage, ou copie du contrat d'apport
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales.

Si donation :

- Copie de l'acte de donation.

Si gestion d'un fonds de commerce dans le cadre d'un plan de cession :

- Copie du jugement ordonnant le plan de cession.

Pour l'activité

Si réglementée :

- **Copie de l'autorisation provisoire ou définitive du diplôme ou du titre** nécessaire à l'activité de la personne immatriculée.
- **Un pouvoir** en original du commerçant s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

Pour le fiscal

- Imprimé fiscal complété et signé

Pour l'affiliation au SSI

- N° Sécurité sociale

Pour la déclaration de nom(s) de domaine ou de site(s) internet

- Imprimé NDI complété et signé

TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.

ATTENTION

Votre demande d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés est à déposer au plus tôt un mois avant et au plus tard dans les 15 jours suivant la date de votre début d'activité

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.